



# COURS SECONDAIRE METHODISTE DE NIANGON

« La crainte de l'Eternel est le commencement de la sagesse »

Tél: 23-51-94-22 / 23-51-9424 21 BP: 4145 Abidjan 21 [csm.niangon@yahoo.fr](mailto:csm.niangon@yahoo.fr)

CE : Histoire-Géographie

Niveau Tle A-C-D

## DEVOIR DE MAISON D'HISTOIRE-GEOGRAPHIE

### HISTOIRE

#### Commentaire de document

Alors que la seconde guerre mondiale se poursuit en Asie, l'adoption de la charte des Nations unies le 26 juin 1945 à San Francisco, marque un tournant radical dans l'histoire des Relations Internationales. (...). Un organe centralisé, le conseil de sécurité, est chargé de résoudre les différends et peut, dans ce but, adopter des mesures coercitives, économiques mais aussi militaires. (...). Désormais, l'action armée n'est autorisée que dans deux cas reposant sur des critères objectifs : une agression justifiant la légitime défense, ou une menace contre la paix constatée par le conseil de sécurité et imposant son intervention (...).

Malgré leur rigueur, les règles introduites par la charte n'ont pas empêché le déclenchement de nombreuses guerres en dehors des mécanismes prévus. En réalité le conseil de sécurité s'est trouvé réduit à l'impuissance par le jeu des vetos des deux blocs. Il a tout au plus servi de forum de discussion ou, dans certains cas, d'organe de gestion d'un cessez-le-feu en organisant des « opérations de maintien de la paix » aux capacités très limitées. Pourtant, la fin du conflit EST-OUEST n'a généré ni le droit international ni l'ONU. Les hostilités déclenchées par les États de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) contre la Yougoslavie, en 1999, ont montré que les grandes puissances pouvaient contourner le conseil de sécurité lorsqu'elles n'étaient pas assurées d'obtenir son aval. Cette dérive s'est renforcée après les attentats du 11 septembre 2001. Conçue comme un moyen de réaliser l'équilibre international, l'ONU est tantôt instrumentalisée, par les grandes puissances, (...) tantôt paralysée par l'opposition des grandes puissances. (...). Cependant, l'échec de la charte des Nations Unies dans le domaine de la force doit être relativisé.

**Source :** Olivier Corten, controverses sur l'avenir de l'ONU, in le monde diplomatique n°618, septembre 2005, page 17.

#### QUESTIONS

1-Dégagez la nature et l'idée générale du document

2-Relévez dans le texte les difficultés de l'ONU.

3-Partagez-vous l'opinion de l'auteur quand il dit : « Cependant, l'échec de la charte des Nations Unies dans le domaine de la force doit être relativisé ? »